

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'emploi à domicile en France : résilient pendant la crise sanitaire, mais de nouveau en risque après les annonces du rapport Vachey ?

Paris, le 21 septembre 2020 – Un sondage Ipsos réalisé du 23 juin au 17 juillet 2020 pour la FEPEM afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile montre **la capacité de résilience dont il a fait preuve lors du confinement et sa forte capacité de rebond lors du déconfinement.**

Ainsi lors du confinement, **92% de particuliers employeurs ont déclaré et payé les heures non réalisées de leur salarié : 30% en déclarant et en payant les heures comme d'habitude – et les prenant entièrement à leur charge, et 62% en ayant recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation** mis en place par les pouvoirs publics à la demande de la FEPEM. Parmi les particuliers employeurs ayant eu recours au chômage partiel, **57% ont versé un complément de rémunération à leur salarié.** Au cours de cette période, le secteur de l'emploi à domicile a montré, plus que jamais, son utilité sociale, notamment auprès des publics vulnérables, avec la **poursuite de l'activité des assistants de vie et même une augmentation des heures travaillées pour 9 % d'entre eux.** Lors du déconfinement, **94% des salariés confirmaient avoir repris leur activité (dont 76% suivant le même volume horaire qu'auparavant).**

Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM : « *L'emploi à domicile s'est une nouvelle fois illustré comme un maillon solide de la solidarité nationale grâce à son fort ancrage territorial. C'est pourquoi il doit faire partie, à terme, du plan de relance grâce à la mise en place du crédit d'impôt immédiat au 1er janvier 2022. Ce serait un signe fort envoyé aux 5 millions de citoyens directement concernés conformément aux engagements pris par Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle. Ce dispositif est facile à mettre en place, via le CESU, le véhicule historique du secteur* ».

Il s'agit, en effet, d'un **formidable levier de création d'emplois déclarés sur l'ensemble des territoires, notamment les plus isolés, dans un secteur en fort développement qui répond à des besoins grandissants.** La mise en place de cette mesure constituera un accélérateur le secteur et permettra l'accès au plus grand nombre de citoyens à l'emploi à domicile.

Au moment où les contours de la future loi Grand âge et autonomie redeviennent un sujet politique, **le secteur de l'emploi à domicile a un rôle indispensable à jouer dans l'accompagnement des personnes âgées.** A cet égard, le rapport remis par Laurent Vachey au gouvernement sur le financement « *est contre-productif et décevant car il recycle de vieilles lunes et manque d'ambition. Je n'imagine pas possible la mise en œuvre de ces propositions de financement. Le sujet du vieillissement et du grand âge mérite mieux qu'un climat anxieux. L'impact de telles mesures de financement serait désastreux sur le secteur de l'emploi à domicile, au-delà d'être un véritable coup de massue pour les retraités concernés. Il donnerait un coup de frein terrible au secteur et serait en totale contradiction avec le plan de relance qui vise à créer des emplois dans les territoires et non à en détruire ! Nous serons très vigilants sur la reprise de ces propositions.* » souligne Marie Béatrice Levaux.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX / tél. : 06.11.73.41.02 jcgoux@fepem.fr